



Epreuve facultative de mobilité

L'épreuve facultative appelée « unité facultative de mobilité » est mise en place pour les lycéens qui ont réalisé une période de PFMP en entreprise dans un pays européen. L'objectif est de valoriser la période de stage réalisée à l'étranger.



Téléphone
03 81 82 60 60

Fax
03 81 82 60 68

Mél :
ce.0250014e@ac-besancon.fr

5 place Marulaz
BP 91998
25020 BESANCON CEDEX

Site internet :
<https://lyc-condé-besancon.eclat-bfc.fr/>

Organisation et évaluation de cette épreuve qui comprend deux parties :

- Evaluation dans le pays par des professionnels
- Evaluation en France, après la période de mobilité, par un jury de deux professeurs dans l'établissement scolaire du candidat.
- Si la note est supérieure à 10, les points obtenus comptent dans l'obtention du bac professionnel.
- Cette épreuve permet de mettre en avant l'esprit d'ouverture européenne et la capacité d'adaptabilité du candidat aux méthodes de travail dans un pays étranger.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser au secrétariat de Mme la Provisseure.